Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600263-20251204-D2025055-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quatre décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Marie-Antoinette LE GAL a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL
Julie LE STRAT a donné pouvoir à Anne LE GUYADER-GRANDVALET

COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC MORBIHAN HABITAT	**2025-055**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les éléments suivants :

La commune de Bubry et Morbihan Habitat ont signé les 17 juillet et 23 octobre 2023, une convention de groupement de commandes pour la passation et le suivi des marchés relatifs à la réalisation des opérations suivantes :

- Reconstruction à neuf de l'EHPAD « Louis Onorati » avec une extension de capacité de 20 places, portant ainsi la capacité d'accueil à 75 places, sous maîtrise d'ouvrage de Morbihan Habitat ;
- Construction d'une salle de sports sur le même site sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Bubry.

La consultation relative aux marchés de travaux concernant ces opérations doit être lancée par le coordonnateur du groupement à savoir, la commune de Bubry.
Le gestionnaire de l'EHPAD sera le CCAS de la commune de Bubry. Dans ce cadre, il est proposé que le lot « équipement de cuisine », sous maîtrise d'ouvrage du CCAS soit intégré à la consultation du marché de travaux et ce, dans une recherche d'économie financière et d'intérêt technique.
Un représentant du CCAS de la commune de Bubry sera invité à la commission d'appel d'offres relatif à l'attribution des marchés de travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 27 novembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'intégration du CCAS de Bubry dans le groupement de commandes constitué pour la réalisation de la salle de sports et de l'EHPAD, pour permettre d'intégrer le lot « équipement de cuisine » dans la consultation des marchés de travaux, et ce, dans une recherche d'économie financière et d'intérêt technique,
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Véronique LE MOULEC

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY 56 (MORBIHAN)